



**Assemblée générale 25 mars 2006
Neuchâtel - Hôtel Beaulac**

EXIT *A.D.M.D. Suisse romande*
Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

C.P. 110 CH-1211 Genève 17 CCP: 12-8183-2

Tél. 022 735 77 60 Fax 022 735 77 65

Internet: www.exit-geneve.ch

www.exit-suisse-romande.ch

E-mail: info@exit-geneve.ch

Bulletin N° 44
Mars 2006

Paraît 2 fois par an
Tirage 14'000 ex.

Comité 2005

Membres d'honneur: Docteur Gentiane Burgermeister
Madame Jeanne Marchig

Président: Docteur Jérôme Sobel

Vice-Président: Docteur Jean-Emmanuel Strasser

Membres: Monsieur Jean-Jacques Bise
Maître Claude Narbel
Madame Dominique Roethlisberger
Docteur Pierre-Axel Ruchti
Madame Marianne Tendon
Madame Nada Walter
Madame Janine Walz
Monsieur William Walz

Membres adjoints: Professeur Giulio Gabbiani
Madame Denise Voser

Rédaction du bulletin: Monsieur Jean-Marc Denervaud

SOMMAIRE

Editorial: un changement de culture	Page 2
2005, une année exceptionnelle:	
Oser le dire, pouvoir le faire	Page 3
Un choix respectable	Page 5
Contremaîtres de nos vies	Page 6
Vous avez dit éthique?	Page 8
Réactions suite à l'émission Infrarouge	Page 10
Assistance au suicide:	
La directive du CHUV	Page 14
Pétition.	Page 15
Assemblée générale 2006: convocation	Page 17
A lire	Page 18
Séminaire: La mort, une étape de la vie.	Page 23

Dans l'impossibilité de remercier individuellement les membres ayant fait un don en faveur de l'Association, le Comité exprime à chacun sa vive reconnaissance pour le soutien ainsi apporté à son action.

EDITORIAL

Un changement de culture

Le 23 novembre dernier, le groupement genevois de la société Suisse de médecine psychosomatique et psychosociale a organisé un cours de formation post-gradué. Ce cours, qui a eu lieu au centre médical universitaire, sur le thème «orchestration de la mort», a été suivi par une centaine de praticiens dans un esprit de tolérance et d'ouverture.

M. Carlo FOPPA, docteur en philosophie et éthicien clinique au CHUV, a apporté quelques regards éthiques et juridiques.

Le professeur Jean-Claude CHEVROLET, médecin-chef des soins intensifs pour adultes des HUG, a parlé de comment on décède en réanimation.

En tant que président de l'association EXIT ADMD, j'ai présenté notre vision de l'auto-délivrance, une bonne mort, un choix à notre portée.

Enfin le docteur Yves BEYELER, médecin, président du groupement genevois des praticiens en soins palliatifs, s'est exprimé sur l'accompagnement de la vie jusqu'à la mort.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont été remarquables de courtoisie et de respect par rapport à l'association EXIT qui est de mieux en mieux comprise au sein du corps médical.

Last but not least, le 17 décembre la commission d'éthique du CHUV à Lausanne a adopté un règlement autorisant la venue d'une organisation d'aide au suicide pour satisfaire la demande d'un patient dans l'impossibilité de rentrer chez lui. Cet accord, **une première en Suisse**, est un succès pour notre association. Nous avons obtenu ce que nous souhaitions. Un immense travail de réflexion dans un esprit de tolérance a débouché sur une ouverture dans les situations où les personnes ne sont plus transportables dans leur domicile.

Nous assistons à une véritable révolution culturelle dans le monde de la santé en Suisse.

Dr J. Sobel

Président d'EXIT ADMD Suisse Romande

2005, une année exceptionnelle

OSER LE DIRE, POUVOIR LE FAIRE

L'année 2005 restera dans les annales d'EXIT comme une année exceptionnelle. C'est en effet à une véritable «accélération de l'histoire» que nous avons participé à la fois dans le débat public et dans les avancées concrètes en matière d'assistance au suicide:

- En janvier 2005, l'AVDEMS (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux) publie une brochure qui reconnaît aux pensionnaires d'EMS le droit à l'autodétermination, notamment celui de mettre fin à leur vie et celui de faire appel à EXIT.
- En mars 2005, l'émission Temps Présent consacrée au «Choix de Jean» connaît un retentissement considérable dans l'opinion publique. La lucidité, la simplicité et la dignité de Jean, ainsi que l'intervention discrète, respectueuse et transparente d'EXIT, donnent à l'autodélivrance un «visage humain» plus fort que tout discours.
- En avril 2005, la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine (CNE) rend public son rapport sur l'assistance au suicide. La légitimité de celle-ci y est confirmée, comme celle des organisations qui la pratiquent. Et le rapport précise que la décision d'un patient de mettre fin à ses jours «ne doit pas être mise en échec par les règles d'une institution ou la décision personnelle d'un médecin ou d'un groupe d'accompagnement». C'est la reconnaissance officielle de ce que nous défendons depuis toujours.
- D'avril à septembre 2005, le film «EXIT» permet à des milliers de personnes (188'000 rien qu'à la Télévision) de «juger sur pièces» la manière dont notre association fonctionne, réfléchit et agit. C'est un exercice de transparence remarquable.
- Le 23 novembre 2005 a lieu le premier cours pour médecins sur l'accompagnement en fin de vie, y compris l'assistance au suicide, avec la participation d'EXIT. C'est un premier pas sur le chemin de la formation du corps médical à cette tâche délicate entre toutes.

- Le 30 novembre 2005, l'émission Infrarouge permet à nouveau à 115'000 personnes d'assister à un débat public sur l'assistance au suicide... et de constater en direct la mauvaise foi de certains opposants.
- Le 16 décembre 2005, le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) après avoir consulté EXIT, communique sa décision d'autoriser, moyennant des conditions et une procédure strictes, la venue d'une organisation d'assistance au suicide en son sein pour satisfaire la demande d'un patient dans l'impossibilité de rentrer chez lui. C'est ce qu'EXIT et ses membres demandaient depuis longtemps.

Cette succession d'événements forts a bien sûr suscité une foule de réactions, la plupart extrêmement positives. Il nous a semblé important de consacrer une bonne part de ce bulletin à en présenter les plus significatives, à savoir :

- un éditorial de M. David Moginier
- un billet de M. Claude Schwab
- une réponse à un article du Temps
- le témoignage d'une mère
- le témoignage d'un de nos membres
- la prise de position du CHUV

Ces moments forts et ces réactions démontrent qu'en cette année 2005, un grand pas a été accompli dans la réalisation des buts de notre association:

- d'une part, notre politique de transparence porte ses fruits et la question de l'assistance au suicide est désormais incontournable dans le débat public;
- d'autre part, notre action réfléchie et nos conditions strictes d'intervention ont ouvert des portes jadis fermées pour pouvoir répondre concrètement aux demandes des personnes qui ont fait le choix de l'autodélivrance.

Autrement dit, l'assistance au suicide n'est plus un tabou. Non seulement on peut – et il faut – oser le dire, mais les conditions sont réunies pour pouvoir le faire lorsque l'on estime que c'est nécessaire, en son âme et conscience.

L'action d'EXIT a rendu possible ce droit à l'autodétermination en fin de vie. Comme tous les autres droits, son application dépend de chacun de nous: si nous choisissons de l'exercer, à notre tour d'oser le dire pour pouvoir le faire.

Jean-Marc Denervaud

UN CHOIX RESPECTABLE

Dans son édition du 16 décembre 2005, le journal «24 Heures» publiait un éditorial de M. David Moginier dont la justesse de ton a retenu notre attention. Le voici :

Ceux qui ont vu à la télévision Le Choix de Jean, ce documentaire qui suivait les derniers mois d'un patient atteint d'un cancer irréversible, ou ceux qui ont regardé Exit, le film choc du Lausannois Fernand Melgar sur l'organisation du même nom n'en sont pas ressortis indemnes. Car ces deux films s'intéressent d'abord à la vie, et non à son aboutissement irrémédiable qu'est la mort.

Quand cette vie approche de son terme dans des conditions dégradantes pour l'individu atteint d'une maladie fatale, douloureuse, invalidante, le dernier choix qui reste à l'humain est bien celui de sa fin. Va-t-il la combattre, sachant ce combat perdu? Va-t-il accepter cette longue déchéance? Ou va-t-il, consciemment, sereinement, précipiter les choses, comme son dernier acte d'humain? Ce choix est fondamentalement personnel et, dès lors, hautement respectable.

En tolérant qu'on aide ceux qui souhaitent en finir parce que leur terme est arrivé, le CHUV ne fait qu'admettre que ce choix est humain, et que, quelle que soit la législation, celui qui désire mourir y arrivera. Qu'il puisse le faire dans des conditions dignes, dans le respect et entouré des siens est bien le dernier droit qu'on puisse lui offrir.

David Moginier

Cet éditorial, faisant suite à la décision du CHUV, était accompagné de la réflexion suivante :

Entendons-nous bien :

Le suicide doit être évité par tous les moyens de prévention possibles et il reste souvent le signe de l'échec d'une société à soutenir l'un des siens dans un moment difficile. Pourtant, la décision du CHUV de laisser certains de ses patients recourir au suicide assisté à des conditions strictement réglementées est des plus respectables.

CONTREMAÎTRES DE NOS VIES

Le 19 octobre 2005, un pasteur, Claude Schwab, publiait un billet «A propos d'Exit», à l'invitation du journal «24 Heures».

L'intérêt de cette prise de position toute en nuances est de proposer la réflexion d'un croyant sur la question de l'assistance au suicide et de démontrer, contrairement à ce que proclament certains, qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre foi et choix de fin de vie.

Le film plein de pudeur et d'empathie que Fernand Melgar a consacré au travail de l'association Exit (Assistance au suicide) pose nombre de questions. Car nous sommes tous des candidats à la mort. Nous sommes interrogés par le mystère de notre trépas (mot qui signifie à la fois traversée et transgression). Nous sommes tous confrontés à nos limites quand la qualité de vie se péjore au point de devenir insupportable pour nous ou pour nos proches. Le mérite du film est d'ouvrir publiquement un débat difficile et souvent douloureux.

S'il est un point où il faut se méfier des certitudes que l'on prétend imposer aux autres, c'est bien celui-ci. Sommes-nous maîtres de notre vie? Si l'on répond par un oui catégorique, cela fait fi de notre rapport aux autres (et à Dieu pour les croyants) et nous condamne à une sorte d'autosuffisance, voire d'autisme. Si l'on répond par un non absolu, c'est oublier notre condition fondamentale, qui est faite aussi de liberté, de la liberté de donner sa vie ou de la supprimer.

Dans le récit de la création en sept jours, la Genèse a une formidable intuition: l'être humain est le contremaître de la vie comme de la nature qu'il reçoit. Il ne saurait en disposer sans retenue, il est à la fois libre et responsable. Cet équilibre a été rompu par tous ceux qui ont voulu interpréter les textes dans le sens d'une disposition sans limites des ressources qui nous ont été confiées: être responsable de la nature ce n'est pas l'exploiter jusqu'à l'épuisement, c'est au contraire la mettre en valeur et lui permettre de porter du fruit et de durer.

Être responsable de la vie qui nous a été donnée, c'est la déployer et accepter qu'un jour elle puisse prendre fin. Et parmi les redoutables pouvoirs dont dispose l'être humain, il y a celui de mourir et

c'est là que la question posée par des mouvements comme Exit devient cruciale: la vie est-elle sacrée?

Quitte à soulever les protestations de ceux qui affectionnent les certitudes carrées, il faut le dire clairement: la vie en soi est infiniment respectable, mais elle n'est pas sacrée. Il y a des limites où la vie n'est plus une vie et où l'effort de continuer devient surhumain. Et il y a aussi des situations extrêmes où la vie peut avoir un poids moindre que l'amour par exemple. Toute la théologie chrétienne classique est fondée sur ce paradoxe: Jésus Christ a donné sa vie. C'est donc qu'il y a quelque chose de plus sacré que la vie.

Les chemins que peuvent emprunter les êtres humains pour affronter la souffrance et la déchéance sont divers: à côté d'Exit, les soins palliatifs offrent une vraie alternative. En fait, ils se situent entre l'acharnement thérapeutique (qui prolonge la vie) et le suicide assisté (qui la supprime). Ils accompagnent la personne dans sa durée de vie, sans délibérément la raccourcir ou la rallonger, mais en essayant d'en alléger la souffrance.

Quels que soient nos choix, il importe de mobiliser une communauté autour de la personne qui va vers sa mort. Car même si nous sommes seuls à passer le seuil de la vie, nous avons besoin d'être accompagnés aussi loin que possible.

Privilégions la qualité relationnelle plutôt que les dogmes et les interdits et prenons au sérieux cette parole de Jean Paul II «Tout ce qui naît d'un acte d'amour ne doit jamais être puni. S'il est incompris, donc s'il apparaît comme une erreur, cet acte d'amour doit être pardonné».

Claude Schwab
Pasteur

VOUS AVEZ DIT ÉTHIQUE ?

Sous le titre «La grande imposture d'Exit», le journal Le Temps du 7 décembre 2005 a accordé une large place aux réactions de M. Denis Müller, théologien, et Marco Vannotti, psychiatre, à propos du film «EXIT». Sous couvert d'éthique, cette critique particulièrement malveillante et biaisée mérite qu'on lui retourne le «compliment»: s'il y a des imposteurs, («qui abusent de la confiance d'autrui par des discours mensongers», dit le Robert), ce sont les auteurs de l'article.

Tout d'abord, le vocabulaire employé par les auteurs tient plus de l'invective que de l'argumentation: «imposture», «mise en scène», «complaisance» disent-ils à propos du film de Fernand Melgar. Le comité d'EXIT quant à lui est qualifié de «club de privilégiés». Quant à son président, Jérôme Sobel, il est nommé «théoricien en chef», «Bon Docteur», qui «trône» sur son siège. La bassesse de ces propos ne disqualifie que leurs auteurs et doivent être traités par le mépris. Notons simplement que, depuis le Moyen-âge, tous les penseurs ont toujours jugé que les arguments «ad personam» (qui s'en prennent à la personne) sont inacceptables dans la tenue d'un débat quel qu'il soit: ce qu'il faut combattre, lors d'une confrontation de points de vues, c'est les arguments, pas la personne qui les avance.

Venons-en donc aux arguments. Les auteurs en avancent trois, des plus classiques chez les opposants à l'assistance au suicide: les soins palliatifs suffiraient à répondre à toutes les situations de fin de vie, la demande des personnes qui veulent une assistance au suicide cacherait un simple appel à l'aide de l'entourage, les familles seraient traumatisées par le choix de leur proche de s'autodélivrer.

Ce faisant, les auteurs se gardent bien de répondre à trois questions:

Est-ce que les soins palliatifs parviennent à calmer certaines douleurs irréductibles? Est-ce qu'ils empêchent la dégradation irréversible de la qualité de vie dans certaines maladies? Est-ce qu'ils permettent de faire face à l'extinction progressive de la vie elle-

même dans les affections dégénératives? Non. Trois fois non. D'un point de vue plus général, la demande d'assistance au suicide, lorsqu'elle est ferme, répétée, lucide, relève-t-elle de la personne qui est confrontée à la mort ou des théologiens, psychiatres, médecins et autres «accompagnateurs» qui seraient habilités à interpréter du haut de leur savoir ce qu'elle veut dire ? De la personne concernée bien sûr.

Qu'est-ce qui est plus traumatisant pour les proches d'un mourant ? Le laisser souffrir sans espoir, être livré à une machinerie médicale sans issue, perdre ce qu'il estime être sa dignité humaine ou l'accompagner avec douceur, force et compassion dans son choix ultime de l'autodélivrance ? Un deuil préparé est moins violent qu'un deuil subi, des études l'ont montré.

Mettant ostensiblement en avant leurs étiquettes de «théologien et éthicien» et de «médecin psychiatre», les deux auteurs font croire qu'ils savent, eux, ce qui est bien pour les autres, ce qui se cache derrière leurs actions, ce que valent les personnes actives à EXIT. Et ils terminent leur article par ce matraquage verbal : «L'imposture médicale, incapable d'éthique, se réfugie sous les bondieuseries, bouclant la boucle de la manipulation»

A les lire, je puis leur appliquer exactement cette phrase, avec pertinence cette fois.

Mais peut-être faut-il les excuser: ils n'ont simplement jamais vu, les yeux dans les yeux, une personne aimée, arrivée au bout de sa souffrance et de son chemin, leur demander avec détermination, courage et dignité de l'aider à faire le dernier pas. L'éthique c'est alors s'engager, pas se réfugier derrière un discours.

Jean-Marc Denervaud

RÉACTIONS SUITE À L'ÉMISSION INFRAROUGE

Nous avons reçu plusieurs réactions très positives qui confortent la position défendue par le Docteur Sobel lors de cette émission. Nous en reproduisons deux ci-après :

C'EST AVEC EXIT QU'IL VOULAIT PARTIR

Suite à l'émission Infrarouge, où le Dr Sobel était confronté à un opposant d'Exit de longue date, la lettre suivante lui est parvenue témoignant de l'importance de notre association pour ceux qui en ont besoin.

Docteur,

Je dois vous féliciter pour vos interventions lors du débat à l'émission Infrarouge. J'ai été très choquée de la manière dont le débat a été mené.

Le journaliste aurait dû essayer de faire taire un peu le Docteur Rapin. C'est un grossier personnage, sans aucune politesse.

Mon fils Serge est parti le 5 février 2004, il était accompagné par Denise. Je dois encore vous remercier pour la gentillesse et la patience que Denise et Mme Albert ont eues avec mon fils. Je ne peux pas entendre dire des choses inacceptables de la part des infirmières et de certains médecins. Et en plus, prononcer le mot de secte à l'encontre d'Exit : Impensable ! C'est une honte. Pendant la maladie de mon fils, j'ai beaucoup été dans le milieu médical. Très souvent, mais très déçue. La dernière année de sa vie, il avait décidé d'arrêter tous les traitements, puisque son choix était décidé, c'était avec Exit qu'il voulait partir.

Il était très faible, mais le médecin voulait l'obliger à continuer les prises de sang, et Serge a vraiment dû se fâcher car cela n'était plus indispensable à ses yeux. Il souffrait terriblement et il voulait qu'on le laisse vivre ses derniers moments en paix. Il l'avait bien mérité.

J'ai gardé une très belle image de Serge lorsqu'il est parti pour son grand voyage. Il a encore eu le courage de plaisanter pendant ses

dernières minutes et il est parti heureux. Il avait épuisé toutes ses dernières forces.

Si un jour, vous avez besoin que je vous soutienne par mon témoignage, je suis à votre disposition (...)

A.S. le 5 décembre 2005

ATTITUDE REMARQUABLE

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Juste deux mots si vous permettez pour vous remercier de votre attitude nette et courageuse dans l'émission piège de la TSR, Infra-Rouge.

Non seulement l'introduction de Romaine Jean était déjà - et comme à l'accoutumée - fort tendancieuse, mais le débat s'est une de fois de plus noyé en raison de l'incapacité chronique de Michel Zendali (je ne parle pas ici de la susnommée) à s'élever un peu au-dessus de la mêlée.

Vous avez tenu bon et la chose n'était pas facile. J'ai tout particulièrement apprécié la manière avec laquelle vous avez maîtrisé la colère que l'on sentait bouillonner en vous devant la mauvaise foi évidente de votre contradicteur. Et encore, s'il en était resté à la mauvaise foi! Mais il suintait le mépris, la suffisance, la démagogie, l'inconsistance. Ajoutons-y l'inconséquence de certains de ses propos: tandis qu'il vous reproche d'interrompre l'infirmière «*comme tous les médecins*», il vous écrase de sa prétention professorale en qualifiant votre opinion «*d'avis d'oto-rhino*»! N'est-on pas en droit d'attendre une autre attitude que celle-là de la part d'une personnalité supposée transmettre un savoir en gérontologie à de jeunes médecins en formation.

Je parle bien d'attitude et non d'opinion! Très franchement, ne sachant pas qui était le professeur Rapin, je m'attendais à un véritable échange d'idées entre deux hommes que je croyais être des humanistes. Je me réjouissais d'un combat franc et structuré, entre deux personnalités que l'extrême fin de la vie humaine concerne au premier chef. Mais d'humaniste il n'y en avait qu'un ce soir-là!

De réflexion il n'y avait que la vôtre. Seul point à son actif, la reconnaissance implicite du privilège luxueux que constituent encore les soins palliatifs, dont personne d'ailleurs ne conteste l'extrême progrès qu'ils constituent.

Je n'avais pas encore vu le film et je l'ai trouvé remarquable. Fernand Melgar a fait un véritable travail d'observateur et l'historien que je suis ne peut que saluer le parfait équilibre de sa réalisation. Quant à l'esprit de secte qui a été reproché au film, je n'en ai pas vu la moindre trace. Dans les sectes, dont les pratiques et les mécanismes me sont une constante source de colère et de rejet, il y a toujours *prise de pouvoir* sur des âmes le plus souvent incapables de discernement ou rendues telles. Or c'est très précisément ce qu'EXIT ne fait pas, ainsi que le démontrent magnifiquement toutes les images où l'on assiste à l'action d'EXIT, au bureau comme sur le terrain, à travers vous-même ou vos remarquables accompagnateurs ou accompagnatrices.

Jusqu'au dernier moment, vous laissez la personne libre de son choix et, dans la scène où Micheline va prendre la potion, j'ai admiré la sérénité qui est la vôtre: vous lui posez deux, puis trois, puis quatre fois la question de savoir si elle est bien sûre de sa détermination. Je me suis même dit: *Qu'elle est forte dans sa tête la petite dame! Que sa décision est bien réfléchie!* Qui peut parler ici de pouvoir? Il ne s'agit en réalité que de réelle compassion, de fraternité ultime.

A la vérité, ce qui semble déranger plus que tout réside en ceci : le choix d'en finir sereinement et à l'heure choisie prive la souffrance de sa faculté rédemptrice, tellement vantée par les religions, la catholique en particulier dans laquelle j'ai été durablement éduqué. On ose à peine le dire, mais il semble que quelques-uns des participants à la soirée préféreraient que les personnes que vous aidez se gagent ou se jettent sous un train, pour mieux pouvoir les plaindre de n'avoir pas su répondre à leur souffrance. Décidément l'invention de Dieu n'a pas fini de faire des dégâts parmi les hommes.

Excusez la vivacité de ces derniers propos. J'espère ne pas vous avoir blessés, ni vous-même ni vos collaborateurs dans vos convictions intimes. Sachez que je respecte toutes les croyances *lorsque les*

gens ne s'en appliquent les conséquences qu'à eux-mêmes. Ce qui est intolérable, c'est la prétention de certains individus ou groupes d'individus à vouloir penser et agir pour les autres. C'est d'ailleurs là un des aspects fondamentaux qui sous tendait votre position dans le débat d'hier soir: *laisse-moi faire librement ce que je pense être juste pour moi et fais librement ce que tu penses être juste pour toi.*

Mais on est encore loin de cette sérénité et ceux qui ont bien regardé l'émission auront constaté que vous vous êtes totalement interdit la moindre observation critique sur les pratiques et les méthodes des autres à l'approche de la mort. C'est essentiellement pour cette remarquable attitude que je voulais vous féliciter et vous remercier. Très sincèrement.

Jean-Pierre J.
Historien
Neuchâtel

Assistance au suicide

LA DIRECTIVE DU CHUV

Le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) a émis une «directive institutionnelle sur l'assistance au suicide» qui autorise, dès le 1^{er} janvier 2006, l'aide au suicide dans ses murs. C'est une première dans un établissement dit «de soins aigus».

Après une intense réflexion et après avoir consulté EXIT, le CHUV a établi une longue directive (10 pages) sur l'assistance au suicide en ses murs. Pour l'essentiel, cette directive réaffirme le principe selon lequel «tout patient hospitalisé peut disposer de sa personne» S'il veut renoncer à des soins, il est sensé retourner chez lui. Mais si ce retour est impossible, «le patient ne devrait pas être privé de la liberté d'exercer son principe d'autonomie» et dans ce cas «l'hôpital peut envisager donner suite à une demande d'assistance au suicide».

Dans ce cas, et après avoir respecté des procédures très détaillées et vérifié soigneusement que les conditions d'une assistance au suicide sont réunies (capacité de discernement, demande persistante, maladie incurable, etc), le CHUV ou un médecin externe peut inviter une association d'assistance au suicide à intervenir dans l'hôpital. Le personnel soignant ne participera à l'intervention que s'il le veut. Le décès est annoncé au pouvoir judiciaire.

Les conditions, les procédures et la mise en œuvre de l'assistance au suicide au CHUV sont ainsi clairement définies et, comme le dit le CHUV dans un courrier à EXIT, cela devrait «permettre d'établir de bonnes relations entre notre établissement et votre association, pour une prise en charge optimale des rares patients qui solliciteraient une telle assistance.»

Cette prise de position constitue une première en Suisse, une véritable «révolution culturelle» selon les termes du médecin-chef des soins intensifs au CHUV, qu'EXIT salue avec respect.

Et ailleurs ? Une pétition d'EXIT pour Genève

Désormais, la question se pose de savoir si les autres établissements de soins aigus de Suisse romande, notamment les Hôpitaux universitaires genevois (HUG) vont suivre l'exemple du CHUV.

Nous pensons que c'est nécessaire, au nom de «l'égalité de traitement» dont doivent pouvoir bénéficier les patients. C'est pourquoi EXIT lance une pétition pour que les HUG adoptent une position semblable à celle du CHUV (voir ci-contre)



**Si vous voulez rester maître de votre destin,
Si vous êtes pour la mort dans la dignité,
Si vous voulez choisir au lieu de subir,**

Signez notre pétition¹



A Monsieur le Président du Conseil d'Etat du Canton de Genève, Chef du Département de l'Economie et de la Santé

Le droit à une mort digne et au respect du choix du patient quant à la fin de sa vie font partie des libertés démocratiques. Chaque canton romand a désormais adopté une disposition légale sur les directives anticipées.

Par contre, en ce qui concerne l'assistance à l'autodélivrance en milieu hospitalier, seul le **CHUV** à Lausanne (Centre hospitalier universitaire vaudois) autorise, sous certaines conditions strictes, la venue d'**EXIT** en ses murs pour répondre à la demande d'assistance à l'autodélivrance d'un patient se trouvant dans l'impossibilité de rentrer à son domicile.

C'est pourquoi nous demandons que cette autorisation s'applique également dans le canton de Genève, au sein des HUG (Hôpitaux universitaires genevois).

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

Pétition à retourner à : **EXIT - A.D.M.D. Suisse romande**
case postale 110, 1211 Genève 17

Délai : 2 juin 2006

¹ A signer de préférence par les résidents du canton de Genève

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006

Assemblée réservée uniquement aux membres d'EXIT ADMD

Chers Membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée Générale ordinaire 2006 qui se tiendra à NEUCHÂTEL

Samedi 25 mars 2006 à 15 heures

**Hôtel Beaulac, Esplanade Léopold-Robert 2, Neuchâtel
4^e étage, Salle Léopold Robert**

Depuis la Gare, prendre le Funambule, sortir côté lac, à droite (longer le lac)

Hôtel à 5 minutes

Pour les automobilistes : parking Jeunes-Rives

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2005
(voir Bulletin n° 43, septembre 2005)
2. Rapport du Comité
3. Rapport de la Fiduciaire et de la Trésorière
4. Rapport des Vérificateurs des comptes
5. Nomination des Vérificateurs des comptes
6. Cotisation annuelle
7. Election du Comité
8. Présentation par Monsieur Fernand Melgar, réalisateur du film EXIT: *«Histoire du film»*
9. Propositions et Divers

Les membres qui désirent poser des questions importantes lors de l'Assemblée Générale sont priés de les faire parvenir par écrit au comité d'EXIT ADMD au moins 15 jours à l'avance.

Conformément aux statuts (art. 18) vous avez la possibilité de vous faire représenter par un membre du comité au cas où vous ne pourriez assister à l'Assemblée générale. Afin de faciliter le contrôle des entrées et du nombre de membres présents, nous vous prions de vous munir de votre carte de membre ou de l'enveloppe de la convocation.

A LIRE

LA DERNIÈRE LEÇON

Le 5 décembre 2002, Mireille Jospin quittait volontairement une vie bien remplie, parce qu'elle a voulu «partir avant qu'il ne soit trop tard». Elle a voulu se fixer elle-même les limites de ce qu'elle estimait être «sa dignité», et non pas celles que les autres voulaient imposer. Sa fille, Noëlle Châtelet, qui était avertie de la décision de sa mère, nous fait partager le dernier voyage qu'elle a accompli avec elle, ce travail de deuil avant que l'être cher ne meure.

«Il faut parfois l'aimer très fort, la vie, pour préférer la mort. Il arrive que le choix de la mort soit un hymne à la vie» (Extrait).

Noëlle Châtelet, «La dernière leçon» Edition du Seuil, Paris 2006

JE NE SUIS PAS UN ASSASSIN

Frédéric Chaussoy, c'est le médecin qui a aidé Marie Humbert à répondre à la demande de son fils, Vincent, de mourir dans la dignité. Sous le coup d'une information judiciaire, le Dr Chaussoy fait valoir son point de vue dans cet ouvrage.

«(...) Ce témoignage est un livre bouleversant. Racontés au plus juste, ces quelques jours de la vie d'un médecin, confronté à la nécessité de se déterminer, hors la loi mais en conscience, tracent le portrait d'un homme d'une grande humanité que rien ne prédisposait aux feux de la rampe. Mais la trajectoire de Vincent a croisé un jour la sienne, bouleversant sa vie, jusque-là tranquille» (Bulletin ADMD n° 94, février 05).

Aux dernières nouvelles, les poursuites contre le Dr Chaussoy seraient abandonnées.

Frédéric Chaussoy, «Je ne suis pas un assassin» Edition Pocket, Paris 2005

LE TRAVAILLEUR SOCIAL FACE À LA MORT (*Repère social, revue d'information sociale n°71 novembre 2005*)

La revue «Repère social» consacre tout un numéro à la question de la mort et du deuil à laquelle sont confrontés les professionnels de la santé et du social dans leur travail. Nous reproduisons ci-dessous

un article bien documenté de M. François Chevalier qui présente le film de Fernand Melgar :

«Exit» plaide pour le droit à une mort digne

Le dernier documentaire du réalisateur lausannois Fernand Melgar, plonge le spectateur au cœur du débat controversé de l'assistance au suicide. «Exit» évoque sans pathos la question du choix de notre mort.

Événement exceptionnel pour un documentaire romand, le film de Fernand Melgar est sorti en ce début d'automne dans plusieurs cinémas romands. Dès les premières images, on comprend ce que l'association Exit¹ fait, ou plutôt ce qu'elle ne fait pas. Aucun «tourisme de la mort» n'est admis. Aucune entrée en matière pour des personnes dépressives ou ne souffrant pas de maladie incurable en phase terminale n'est possible.

Le film a été tourné, avec la plus grande finesse, dans les coulisses d'Exit Suisse romande, ainsi qu'aux domiciles de différentes personnes ayant requis l'assistance des bénévoles de l'association à leur suicide. Des images qui auraient pu mener à l'affliction compatissante ou larmoyante du spectateur. Les circonstances de la fin de vie angoissent la plupart d'entre nous qui nous protégeons en fuyant souvent cette funeste perspective. Tout au mieux, appréhende-t-on les circonstances de la mort entre les lignes pudiques des annonces mortuaires : «...A lutté avec courage contre une terrible maladie...». Les cicatrices de nos propres deuils sont, quant à elles, enfouies au plus profond de nos intimités. Alors, braquer les projecteurs sur ceux qui vont mourir, ou pire encore, sur ceux qui vont faire mourir, est une initiative cinématographique qui pourrait sembler provocatrice. Tout le talent de Melgar est d'esquiver ce piège du sensationnel dans lequel se complaît généralement la grand messe télévisuelle. Parce qu'il a su s'immerger le temps nécessaire pour comprendre la démarche des bénévoles d'Exit, le réalisateur leur témoigne son plus bel hommage. Pas d'effets inutiles, pas une note de musique pathétique ou de commentaire lénifiant. La caméra précède notre questionnement. Elle s'invite dans l'intime relation du malade et de l'accompagnant: de leur première prise de contact, à l'instant ultime de l'au revoir pour ce «grand voyage», tant désiré et minutieusement préparé.

«Exit» n'est pas un publiereportage au bénéfice de l'association éponyme.

¹Exit A.D.M.D. Suisse romande, association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Le film ne prend pas position, ne crée pas le débat. Il témoigne, documente. Il est l'essence même du documentaire réaliste à l'opposé du documentaire fiction très à la mode actuellement. Il évoque sans détour les appréhensions de bénévoles nouvellement recrutés et qui s'interrogent sur leurs forces devant cet acte généreux et désintéressé qu'ils se sont engagés à accomplir. Pourquoi font-ils cela? Qui d'entre nous serait capable d'assumer un tel geste? Pas le corps médical, soumis au serment d'Hippocrate qui commande que «jamais je ne remettrai le poison, même si on me le demande...». Encore moins le religieux, qui affirme que « par solidarité avec le Christ dans la mort (...) l'euthanasie directe, même dans le but de supprimer la douleur, au nom de la compassion, ou si le patient le réclame, est un acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure»^{2 et 3}. Et pourtant, les plus de dix mille sociétaires romands d'Exit (cinquante-deux mille en Suisse alémanique) sont réunis, avec conviction, autour de l'idée du refus de la souffrance inutile. Ils s'engagent, pour la plupart d'entre eux, avant même d'être malades, dans une réflexion personnelle qui inspire finalement autant de respect que la doctrine inspirée par la hiérarchie épiscopale. Et le législateur ne s'y trompe pas, puisqu'à la demande de la Chambre haute du Parlement fédéral, un groupe de travail composé d'experts en matière d'éthique a conclu qu'il «paraît problématique de poursuivre et d'infliger une peine à celui qui, en soulageant autrui d'une vie qui n'est plus que souffrance inutile, commet un acte de compassion humaine». C'est la raison du maintien des dispositions de l'article 115 du Code Pénal qui ne punit l'assistance au suicide que si celle-ci répond à un mobile égoïste. Cette disposition fait que la Suisse est le seul pays au monde à permettre en toute légalité le suicide assisté.

Fernand Melgar s'est défendu d'avoir réalisé un film sur la mort. Au contraire, c'est de la vie dont il est question. Une vie terrestre qui se doit de s'achever dignement, loin de préceptes culturels ou mystiques ritualisant la fatalité de la souffrance. La vie aussi, de celles et ceux qui osent, avec humilité et détermination, libérer les corps et les esprits meurtris par la maladie. L'acte de donner la mort, même dans un profond esprit de compassion, exige beaucoup d'énergie et une grande résistance émotionnelle. Gageons que film de Fernand Melgar saura procurer du courage à ces accompagnants vers une mort digne et susciter de nouvelles vocations.

François Chevalier

Exit, le droit de mourir, réalisé par Fernand Melgar, co-production: Les Productions JMH et Climage, Suisse, 2005, 80 min.

CONSÉCRATION

Le film «EXIT» de Fernand Melgar a reçu le prix du meilleur documentaire suisse lors des Journées de Soleure. Bravo et merci !

NOMINATION

Ce n'est pas un ouvrage, mais un article de la «World Right-to-Die Newsletter» No 48, décembre 2005) qui nous annonce la nomination à la présidence de la «World Right-to-Die Europe» de Madame **Elke Baezner**, membre d'Exit ADMD Suisse romande et ancienne présidente d'Exit deutsche Schweiz. Félicitations.

² Lettre pastorale des Evêques suisses sur l'euthanasie et l'accompagnement aux mourants.

³ Note d'EXIT: Sur ces deux points, l'information de l'éditorialiste est inexacte: un médecin peut, en son âme et conscience, pratiquer l'assistance au suicide, qui n'est pas une «euthanasie directe» et un croyant aussi (voir p. 6 et 7).

Si vous déménagez...

Merci de nous en aviser en nous retournant
ce document rempli par fax au 022 735 77 65
ou par poste à EXIT-ADMD, C.P. 110, 1211 Genève 17
Vous nous épargnerez des frais importants de recherche!

.....
Nom: Prénom:

Ancienne adresse:

Nlle adresse:

N.P.: Localité:

Nouveau N° de tél.

Observation:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EDITORIAL

UNE ETAPE DE LA VIE

Séminaire de 6 rencontres proposé par Madame Marianne Tendon sous sa propre responsabilité

- Proposition d'un concept de la mort
- Notre propre mort, notre propre vie
- La mort de l'autre, la vie de l'autre
- Le deuil et l'accompagnement

Ce séminaire comprendra des temps de partage - des témoignages - vécu personnel - visionnement d'un film sur le deuil.

Il n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions, mais de nous faire nous poser les bonnes questions.

Dates: Genève 5 lundis: 1, 8, 15, 22 et 29 mai et mardi 6 juin 2006

Horaires: de 14 à 16h dans les locaux de l'Association EXIT

Prix: pour les membres d'EXIT ADMD Fr. 300.-
pour les non-membres Fr. 350.-
(Réduction Fr. 50.- pour les personnes à l'AVS)

Inscription à retourner à Marianne Tendon - 12, av. Calas - 1206 Genève



Je m'inscris au séminaire LA MORT, UNE ETAPE DE LA VIE et je m'engage à le suivre dans sa totalité. Je réglerai le montant du séminaire à réception de la confirmation sur le CCP n° 12-53614-3

Nom Prénom

Rue et numéro

NP Localité

Téléphone Date de naissance: J..... M..... A

Date Signature